

Québec, le 3 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente vise à donner suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2017 par le député de Labelle, M. Sylvain Pagé. Cette pétition concerne la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de fermer la station piscicole de Lac-des-Écorces sur un horizon de trois ans et formule la demande de maintenir les opérations de cette station et d'y effectuer les investissements nécessaires afin d'assurer sa pérennité.

Le MFFP est responsable de la gestion et de l'opération de stations piscicoles, lesquelles soutiennent la réalisation de son mandat de conservation et de mise en valeur de la faune aquatique, notamment par desensemencements de poissons. Le MFFP a amorcé il y a quelques années une réflexion visant à optimiser le rendement de ses activités de production piscicole.

Au cours de cette démarche d'analyse rigoureuse, il a été constaté que la station piscicole de Lac-des-Écorces présente plusieurs problématiques découlant d'un important niveau de désuétude et d'usure, et que des éléments inhérents à sa conception et son emplacement empêchent une modernisation efficace des installations ou même une reconstruction complète de la station.

Dans son état actuel, la station piscicole de Lac-des-Écorces compromet la capacité du MFFP à produire les poissons requis en vertu de ses mandats, et ce, malgré des investissements de plus de 2 M\$ en réparations, décontamination et améliorations au cours des dix dernières années. De plus, cette station piscicole nécessiterait des travaux importants pour assurer sa mise aux normes environnementales en ce qui concerne le traitement des eaux usées. Or, ces travaux sont en partie irréalisables du fait qu'une grande portion de la tuyauterie est située sous les bassins d'élevage construits en béton.

... 2

Autre problème d'envergure, la conduite d'amenée d'eau froide n'est plus en état d'alimenter la station piscicole de manière sécuritaire, ce qui nécessiterait son remplacement sur une longueur de plus d'un kilomètre, et ce, malgré les investissements de 550 k\$ réalisés pour apporter des correctifs d'urgence aux défaillances constatées ces dernières années.

Tous ces travaux nécessiteraient des investissements de plus de 5,4 M\$, sans toutefois répondre à l'ensemble des problématiques, ni fournir une assurance de gains durables, ni permettre une capacité de production suffisante pour les besoins en lien avec la mission du MFFP. Finalement, la reconstruction complète de la station n'est pas envisageable en raison des risques d'instabilité des sols, la station ayant été construite sur de la terre de remplissage, et des coûts majeurs y sont anticipés.

Par ailleurs, la construction d'une annexe à la station piscicole de Baldwin-Coaticook, située en Estrie, permettra d'accueillir et même d'augmenter la production piscicole en omble de fontaine et en touladi actuellement confiée à la station piscicole de Lac-des-Écorces. Ce transfert est l'occasion de moderniser et d'optimiser les processus et conditions d'élevage, permettant ainsi de produire des poissons de plus grande taille pour une même fenêtre de temps.

Il s'agit d'une solution complète et durable. Ce scénario, parmi tous ceux envisagés, est celui qui permet le mieux au MFFP d'assurer son mandat tout en respectant l'environnement, en réalisant des gains de productivité et en réduisant les dépenses de fonctionnement, y compris les coûts de transport des poissons.

La fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces est prévue sur un horizon de trois ans et surviendra uniquement à la suite de la mise en service de l'annexe aménagée à la station piscicole de Baldwin-Coaticook. Le MFFP a déjà entamé un processus personnalisé de réorientation avec chacun des employés touchés par la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces.

Considérant tout ce qui précède, le MFFP entend poursuivre la démarche amorcée en vue d'optimiser la production piscicole gouvernementale. Par ailleurs, si un organisme souhaitait reprendre les installations et les responsabilités inhérentes de la station piscicole de Lac-des-Écorces afin de poursuivre ses propres objectifs, le MFFP serait ouvert à la discussion.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,



LUC BLANCHETTE